

NOS REMISES

Remises accordées sur achats de plantes.

Montant inférieur à 250 € TVAC :

Bon d'achat sur ticket de caisse de 5 % des plantes à valoir sur un prochain achat de toute nature.

(Si une facture est demandée, document comptable différent du ticket de caisse, cette forme de remise est annulée à titre de frais administratif.)

Montant à partir de 250 € TVAC enlevé en une fois :

Remise immédiate de 5 % sur les plantes.

Montant à partir de 450 € TVAC enlevé en une fois :

Remise immédiate de 10 % sur les plantes.

(En cas de paiement par Eco Cheque ou Eco Pass les bons ou remises de 5 % sont annulés et la remise de 10 % passe à 5%.)